

345.21/15(1)B

CONFERENCE PRELIMINAIRE

DES SOCIETES NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE

pour l'étude des Conventions et
de divers problèmes ayant trait à la Croix-Rouge

Genève

26 juillet - 3 août 1946

PROCES - VERBAUX

=====

Volume I.

- 1) Séance plénière du vendredi 26 juillet
à 10h.30 (séance d'ouverture)
- 2) Séance plénière du vendredi 26 juillet
à 14h.30.- Liste des délégués.

* * *



1.- SEANCE D'OUVERTURE

Vendredi 26 juillet 1946. à 10h.30

(Salle de l'Alabama)

M. Max HUBER, Président a.i. du Comité international de la Croix-Rouge :

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur, au nom du Comité international de la Croix-Rouge, de vous souhaiter la bienvenue à Genève. Nous sommes, mes collègues et moi-même, ainsi que tous nos collaborateurs, heureux et fiers de ce que presque toutes les Sociétés nationales auxquelles nous avons pu adresser notre invitation aient été en mesure de nous envoyer des délégations aussi nombreuses et importantes.

Je désirerais pouvoir m'adresser en ce moment à chacune des Sociétés nationales qui ont bien voulu accepter notre invitation et leur dire une parole de reconnaissance pour la manière dont chacune d'elles, suivant les circonstances, a montré au cours de ces années, son intérêt à notre activité. Mais je crois pouvoir vous exprimer ces sentiments en saluant tout spécialement la présence au milieu de nous de la délégation de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, fédération embrassant toutes les Sociétés nationales. Nous sommes heureux que l'Honorable M. O'Connor, l'éminent président de la Croix-Rouge américaine, conduise cette délégation. Nous y voyons une preuve de l'intérêt que la Ligue prend à nos travaux.

Il nous est fort agréable de vous recevoir ici, dans cette Salle historique où fut signée, en 1864, la première Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne, événement qu'illustre le tableau (que vous voyez ici) et que tous vous connaissez déjà sans doute, de réputation du moins. Puisse le haut idéal de ceux dont le souvenir hante encore ces lieux nous guider dans notre tâche commune et nous inspirer dans nos travaux. En 1864, les délégués des nations qui signèrent la Convention de Genève étaient loin de remplir cette Salle. Je me réjouis de voir qu'elle est aujourd'hui presque trop petite pour vous accueillir tous. C'est bien là le symbole du développement irrésistible de cet idéal que nous sommes ici pour faire croître et fructifier encore.

J'ajouterai en outre, et je pense que cela vous intéressera, que c'est ici même également que siégea, en 1872, le tribunal

arbitral chargé de trancher un grave différend né entre les Etats-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne, au sujet d'un navire, l'"Alabama", qui a donné son nom à cette Salle. Ainsi donc, ces lieux sont tout entier consacrés à la concorde et à la paix constructive; ici les Etats ont accepté de subordonner leur souveraineté aux nécessités plus hautes du droit international; ici est née la première charte de la Croix-Rouge. Restons fidèles à ceux qui tracèrent cette voie.

Le succès remporté par la Conférence consultative convoquée en octobre 1945 par la Ligue a déjà révélé le très grand intérêt que les Sociétés nationales portent à une large reprise des contacts et à l'examen des expériences accumulées pendant ces six dernières années. En effet, jamais depuis leur origine ces Sociétés n'ont été appelées à fournir des efforts aussi considérables, aussi prolongés, à affronter des situations aussi difficiles que pendant cette période marquée par la seconde guerre mondiale. Jamais non plus les problèmes relatifs à l'avenir de notre Oeuvre ne se sont posés à la Croix-Rouge, à ses Sociétés nationales et ses organismes internationaux avec tant de gravité et de complexité.

Le Comité international de la Croix-Rouge tient avant tout à vous remercier du considérable appui moral et matériel que vous lui avez donné pendant ces temps exceptionnels. Nous vous remercions aussi de l'intérêt que vous avez manifesté pour la Conférence qui s'ouvre aujourd'hui et de l'apport précieux que constitueront pour nous vos propositions et vos expériences.

Ainsi que les quelques documents que vous avez reçus vous le montreront, la préparation de nos délibérations a déjà exigé un travail considérable, bien que faible encore en regard de celui qui nous attend. Les premiers textes qui seront distribués tout à l'heure, à ceux d'entre vous qui ne les auraient pas déjà reçus, ne sont que les résumés sommaires et encore incomplets d'une volumineuse masse d'archives provenant de toutes les parties du monde, que nous avons commencé à exploiter. Il ne s'agit pas là d'un travail purement juridique et académique: tout y est pris sur le vif, tout y est le fruit d'expériences pratiques amassées, de problèmes concrets affrontés. Mais il va sans dire qu'aussi bien dans l'élaboration de cette documentation que dans toute notre activité de ces dernières années, nous n'avons jamais perdu de vue le droit international en vigueur et les principes qui doivent déterminer son développement.

Ces premiers textes seront complétés dans chaque cas par les informations orales complémentaires que vous apporteront les membres et les principaux collaborateurs du Comité international. Je tiens avant tout à mentionner ici M. Chenevière, malheureusement empêché par la maladie d'être au milieu de nous, Mme Frick-Cramer, M. Chapuisat, le Dr. Cramer, Mlle Ferrière, M. Bodmer, M. Barbey, le Dr. Patry ainsi que M. Gallopin, directeur-délégué, et ses principaux collaborateurs, qui tous ont pris une part directrice à cette activité de première importance qui a traité aux prisonniers

de guerre, aux internés civils, aux blessés et malades, au personnel sanitaire ainsi qu'à l'immense travail qui s'est accompli à l'Agence centrale des prisonniers de guerre. Le Dr. Gloor, qui devait participer à nos travaux et nous apporter son concours, a été empêché de le faire à la suite d'un grave accident.

Une autre branche, et des plus importantes, de nos activités a trait aux secours aux prisonniers de guerre et qui s'est exercée principalement de 1942 à 1945. Malheureusement, notre Président, M. Carl Burckhardt, qui lui donna une impulsion déterminante, ne peut assister à nos travaux et plusieurs de ses principaux collaborateurs ont dû reprendre leurs activités professionnelles. En revanche, Mlle Odier, M. Bachmann, M. Dunand, directeur-délégué, et M. Rigg, j'espère aussi M. Wasmer, nous fourniront, avec d'autres collaborateurs de la Division des Secours d'utiles informations.

Nous sommes heureux également de pouvoir disposer, pour nos travaux, du précieux concours de deux de nos principaux délégués à l'étranger, les Docteurs Junod et Marti (applaudissements), qui ont servi le Comité international sur les fronts les plus divers pendant plus de neuf années avec autant de compétence que de dévouement et de courage.

Mais tout ce que nous-mêmes pouvons apporter sera peu, comparé aux expériences faites par les Sociétés nationales, ou tout au moins ne pourra prendre sa valeur entière qu'à la lumière de ces expériences. Les faire fructifier, telle est l'utilité, voir même la nécessité de cette Conférence, à laquelle vous, Mesdames et Messieurs, êtes venus apporter vos lumières, vos propositions et votre haute conception de la mission de la Croix-Rouge. De tout coeur, nous vous en remercions.

S'il ne nous a pas été possible de vous remettre plus tôt notre documentation sommaire, c'est non seulement en raison de l'ampleur considérable de la matière à exploiter, mais aussi parce que le travail pratique, les affaires courantes, tant dans le domaine juridique que pour ce qui concerne les prisonniers de guerre, continuent toujours. En effet, il y a encore des millions de prisonniers de guerre et d'autres victimes de la guerre dont le Comité international doit s'occuper actuellement, bien que les hostilités aient cessé depuis plus d'une année déjà, et nous sommes loin encore de la période où notre travail deviendra exclusivement rétrospectif ou prospectif.

Je tiens à rendre hommage ici à M. Jean S. Pictet, directeur-délégué du Comité international, et à ses collaborateurs qui, particulièrement chargés de préparer la documentation préliminaire pour la révision des Conventions et l'établissement de Conventions nouvelles ainsi que des rapports généraux sur les activités du Comité international pendant la guerre, ont établi la documentation de la présente Conférence. M. Pictet, que je vous proposerais de désigner comme Secrétaire de notre Conférence, vous fera d'ailleurs

dans un instant quelques communications et vous soumettra diverses suggestions quant à l'organisation proprement dite de notre travail. Il importe en effet, si nous voulons, dans les quelques journées dont nous disposons, aboutir à un résultat utile et relativement complet, que chacun de nous fasse un grand effort de travail, de concentration sur l'essentiel de chaque sujet et, si j'ose dire, de discipline parlementaire.

Je mentionnerai encore que M. Duchosal, notre Secrétaire général, qui a assuré l'organisation matérielle de notre Conférence, se tient à la disposition des délégués pour tous renseignements qu'ils pourraient désirer à cet égard.

Notre Conférence a pour but de permettre aux Sociétés nationales d'échanger leurs vues entre elles et avec le Comité international, sur les problèmes dont ce dernier s'est occupé, ou sur ceux qui, de l'avis des Sociétés nationales, devraient être examinés ici et maintenant. Le Comité international s'efforcera alors, sur la base de nos délibérations, de mettre sur pied des projets de conventions revisées ou de conventions nouvelles. Au vu des résultats de ce travail, une rédaction répondant aux vœux des Sociétés nationales pourra être établie. A ce moment-là seulement, il sera loisible de décider si ces projets paraissent suffisamment mûrs pour être soumis à la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge ou si au contraire certains d'entre eux doivent faire à nouveau l'objet d'études par des Commissions d'experts désignés par les Sociétés ou les Gouvernements. Il convient en outre de souligner que, dans le domaine des Conventions internationales, rien ne peut être entrepris sans le bienveillant concours des Gouvernements, car ils ont la plus grande expérience en matière d'application des Conventions en vigueur et aussi des accords intervenus pendant la guerre. Ce sont eux qui décideront si et de quelle manière les vœux formulés par la Conférence internationale pourront être réalisés.

Aussi le Comité international a-t-il jugé notamment opportun d'envisager la réunion des personnes dont dépendait directement, dans les différents Etats belligérants, le traitement des prisonniers de guerre et internés civils, et cela avant que ces experts ne se soient dispersés. C'est pourquoi il a consulté les principales Puissances, sans le concours desquelles un tel projet n'aurait guère de chances de se réaliser, pour connaître leur point de vue à ce sujet. Les réponses qu'il a reçues l'autorisent à penser qu'une réunion d'experts d'un certain nombre d'Etats pourra se réunir au début de l'année prochaine. Les résultats de ces délibérations seront certainement de la plus haute importance pour les propositions que la Conférence internationale de la Croix-Rouge jugera devoir formuler dans le domaine du droit international.

Certes, les Croix-Rouges qui, conduites par leur idéal humanitaire, formuleraient des propositions plus hardies que les solutions envisagées par les Gouvernements, resteraient dans le cadre de leur mission particulière. Toutefois, elles seront bien

inspirées si, fidèles à l'esprit qui animait leurs efforts de la première heure, elles se placent sur le terrain des réalités et s'efforcent de trouver des solutions offrant de sérieuses chances de passer dans le droit international positif et de se voir réalisées à l'heure critique.

Le programme de notre Conférence vous est connu par les circulaires 372 et 373. Permettez-moi de vous faire part de quelques considérations d'ordre général sur ses principaux aspects.

La première et la deuxième partie du programme, tel qu'il est exposé dans la dernière de nos deux circulaires, sont nées de la nécessité de couvrir d'importantes lacunes du droit international et ont trait à la revision des Conventions existantes et à l'établissement de Conventions nouvelles. Cette tâche n'a de raison d'être que si l'on admet que les guerres sont toujours possibles et cette considération pèse lourdement sur nous tous. De plus, cette tâche ne saurait avoir un caractère véritablement positif, car nous ne pouvons malheureusement que chercher à adoucir un mal que nous espérons de tout coeur ne jamais voir se réaliser. Que cette situation soit de nature à nous attrister, cela est bien certain; mais la raison nous impose de regarder en face le réel et le possible, et de faire ce que nous pouvons pour, sinon écarter, tout au moins limiter et atténuer les souffrances engendrées par une guerre.

Tout ce que nous pouvons obtenir pour rendre les conflits moins inhumains, aussi bien par l'élaboration de traités que par leur application directe, n'est que peu de chose - nous nous en rendons parfaitement compte - comparé à l'immensité des souffrances que la guerre - et surtout la guerre moderne - comporte inévitablement. Mais si la Croix-Rouge reculait devant l'abîme qui sépare ce qu'elle voudrait faire de ce qu'elle peut, elle aurait déjà capitulé sur le champ de bataille de Solférino. Nous ne perdons jamais de vue que l'action de la Croix-Rouge dans la guerre ne vaut pas seulement par les effets pratiques qu'elle déploie, par le volume et la variété des secours qu'elle apporte, mais aussi par sa simple présence, qui est aussi la présence de l'idée humanitaire et du respect de la personne humaine, au milieu d'un monde où ces notions semblent avoir perdu leur valeur. La Croix-Rouge est et veut être, en temps de guerre, une protestation de l'Esprit contre le déchaînement des forces matérielles. (Applaudissements).

Si nous abordons dans cet esprit l'étude de l'amélioration du droit international en temps de guerre, nous resterons indifférents aux critiques, souvent absurdes, qui ne manqueront guère de nous être adressées et qui nous reprocheront de nous consacrer à un travail qui semble inutile ou même inspiré par un certain goût pour la guerre.

Le programme relatif aux Conventions présente deux séries de problèmes: la première relative aux militaires et la seconde concernant les civils. En effet, le but que vise la Croix-Rouge,

qui au début n'était que l'amélioration du sort des militaires blessés et malades, s'est étendu très tôt aux prisonniers de guerre, et ce domaine, au cours de la première et de la seconde guerre mondiale, a pris une place prépondérante dans les activités des Sociétés nationales et du Comité international. De plus, depuis l'internement de civils au cours de la guerre de 1914 à 1918, et notamment depuis que la guerre aérienne et toxique est apparue à l'horizon de l'humanité comme un terrible spectre en voie de matérialisation, la Croix-Rouge s'est dans une mesure croissante consacrée aux populations civiles, à l'individu comme au groupe. En effet, la distinction tracée entre militaires et civils ne résiste pas devant la souffrance humaine; le développement de la guerre vers une forme de plus en plus totale a pratiquement nivelé, dans le danger et la douleur, les armées et la population. Mais il faut bien reconnaître que l'extension aux civils des principes consacrés par la Convention de Genève et les Conventions connexes fait surgir des difficultés très grandes. Les blessés et malades des armées, les prisonniers de guerre, les internés civils sont tous placés dans un cadre et sous une surveillance qui facilitent l'action de la Croix-Rouge. Mais les civils comme tels sont non seulement infiniment plus nombreux, mais se trouvent dispersés dans le pays tout entier. Et s'il s'agit d'envoyer des secours aux populations, l'action de la Croix-Rouge, outre le fait qu'elle exige des moyens qui la dépassent le plus souvent, se heurte même aux mesures prises dans le cadre de la guerre. Plus la Croix-Rouge sort du champ limité de ses tâches originelles, plus elle entre dans une lutte corps à corps avec la guerre elle-même et doit alors viser non seulement à adoucir toutes les souffrances, mais encore à faire tarir les sources dont elles découlent.

Le droit de la guerre, tel qu'il a été codifié dans les Conventions de La Haye, doit être révisé à la lumière des profondes transformations intervenues dans la technique de guerre et dans la relation entre les pouvoirs publics et la liberté individuelle. Une telle tâche placera les nations devant la nécessité d'un véritable examen de conscience et devant la nécessité de définir les fondements de la vie future de l'humanité. (Applaudissements).

Il se pose une autre question, qui est grave aussi. Les derniers développements de la physique ouvrent des perspectives qui nous effrayent. En effet, les possibilités toujours plus grandes données par le génie humain à l'homme pour faire du bien ou du mal ne sont pas accompagnées d'un développement parallèle du sentiment de responsabilité de l'homme à l'égard de son prochain. Mais il se peut que l'humanité, placée au bord de l'abîme, comprenne sa véritable destinée. La Croix-Rouge, elle pas plus que le sanitaire sur le champ de bataille, ne doit abandonner sa tâche, même si la situation peut paraître désespérée. Plus que jamais et malgré toutes les déceptions, toutes les difficultés qui surgissent devant nous, nous devons lutter pour que, dans l'ordre et la justice, la paix advienne entre les peuples. Mais je continue à penser que la Croix-Rouge comme telle ne saurait guère intervenir

dans les efforts qui visent à donner une solution à ce dernier problème, car celui-ci est non seulement d'ordre moral, mais aussi d'ordre hautement politique. (Applaudissements).

Notre Conférence étudiera également certains problèmes spécifiques de Croix-Rouge en temps de guerre; d'autres ont déjà fait l'objet de discussions approfondies lors de la dernière session du Conseil des Gouverneurs. Mais tous ces problèmes sont connexes, car si la Croix-Rouge agit en temps de paix comme en temps de guerre, elle reste toujours la Croix-Rouge, et c'est d'une conception fondamentale uniforme qu'elle doit s'inspirer en toutes circonstances. Et ce n'est pas un traditionnalisme de mauvais aloi, mais bien un phénomène social précis qui nous permet d'affirmer que chaque institution - et par conséquent aussi les organismes de la Croix-Rouge - doit, si elle veut vivre et durer, non seulement s'adapter aux circonstances changeantes de l'évolution historique, mais aussi prendre conscience de l'idée dominante à laquelle elle doit sa naissance et sa raison d'être, et lui rester fidèle.

Les buts essentiels que visent l'Oeuvre de la Croix-Rouge et la Convention de Genève, telles qu'elles ont été créées en 1863 et en 1864, sont l'amélioration et la protection du Service de santé des armées en campagne et la création de Comités nationaux pour aider ce service. Mais le grand principe qui est à leur origine et qui a trouvé son expression dans le cri jailli des coeurs à Solferino "Siamo tutti fratelli" et qu'a consacré l'article 6 de la Convention de Genève de 1864, est le suivant: les blessés et les malades qu'ils soient compatriotes, alliés ou adversaires, ont droit à un traitement égal: la charité s'étend à l'ennemi devenu inoffensif et souffrant. Ainsi, une idée d'ordre purement moral a fait irruption dans un monde où seuls les intérêts des Etats dominent, et dominant même brutalement, Le respect de la personne humaine, en dehors de toute affinité, de toute appartenance à une nation, à une race, un parti, une religion, est l'âme et la source d'inspiration de la Croix-Rouge. Et si les Sociétés nationales ont consacré ce principe d'universalité en s'ouvrant à tous les groupes de la population, avec combien plus de force ce principe ne devrait-il pas s'imposer dans toute l'activité de la Croix-Rouge ?

Cette idée fondamentale qui attache une valeur absolue à la personne humaine et qui abolit toute discrimination à l'égard de la souffrance n'est pas soustraite à l'évolution que subissent les lois déterminant l'action humaine, individuelle ou collective.

Plus les droits de la collectivité organisée dans l'Etat s'accroissent aux dépens de ceux de l'individu - et la guerre dite totale y contribue à l'extrême - plus les principes humanitaires qui commandent de se pencher sur l'homme qui souffre, devenu alors simple élément de cette collectivité, sont difficiles à faire prévaloir.

En outre, le caractère idéologique des luttes de notre époque contribue aussi à mettre en péril la valeur de la personne humaine comme telle. La mentalité particulière qui en résulte fait

que l'impartialité de la Croix-Rouge, dans ses efforts pour soulager les souffrances individuelles dans tous les pays belligérants, est souvent difficilement comprise, comme d'ailleurs la neutralité des Etats.

La Croix-Rouge, qui ne peut détourner les grands courants de l'esprit humain, doit rester tout de même fidèle à son principe primordial: l'aide désintéressée à l'homme qui souffre, à l'homme abandonné et sans protection, à l'homme pris comme être. C'est ce principe qui doit inspirer ses activités et qui doit la soutenir dans la lutte persévérante qu'elle mène pour obtenir que des garanties de droit protègent la personne humaine. Dans l'accomplissement de ses tâches, la Croix-Rouge est souvent puissamment aidée par les intérêts réciproques qu'ont les Etats à protéger leurs propres ressortissants et qui les poussent à en consacrer la reconnaissance par des Conventions. Mais la Croix-Rouge doit intervenir également là où les traités font défaut, là où l'individu n'est soutenu par aucun Gouvernement et se trouve pour ainsi dire dans le néant.

Plus cette dernière tâche devient urgente, plus elle est difficile. Et nous nous apercevons aussi que plus la Croix-Rouge signifie pour les hommes un dernier refuge, un dernier moyen de salut, plus elle se trouve impuissante. Pouvons-nous permettre qu'elle se limite à des tâches nettement déterminées et relativement faciles, parce qu'elles sont soutenues par des Conventions et des intérêts étatiques ? Certes, il importe que ces tâches soient poursuivies par les Sociétés nationales et les organismes internationaux de la Croix-Rouge, avec la plus grande énergie dont ceux-ci sont capables, car c'est ainsi que nous pouvons rendre le plus grand nombre de services au plus grand nombre de victimes de la guerre et trouver un efficace appui moral et matériel auprès des Gouvernements et des peuples. Mais la position ainsi acquise doit être mise au bénéfice de ceux qui n'ont d'autre protection que la Croix-Rouge. C'est dans sa volonté d'aider, comme le Bon Samaritain, celui que les autres n'aident pas, dans sa volonté de s'intéresser à l'être humain comme tel, que la Croix-Rouge puisera sa force la plus profonde et la possibilité d'être, avec toutes les responsabilités redoutables que cela implique, une puissance morale.

Je déclare la Conférence ouvert

(Applaudissements prolongés)

Hon. Basil O'CONNOR, Président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, Président de la Croix-Rouge américaine, (Traduction) :

Je crois que je ne recueillerais pas votre admiration si j'essayais maintenant, après les observations que vient de faire le Président du Comité international de la Croix-Rouge, de vous présenter de nouvelles questions. Je voudrais toutefois soumettre à votre appréciation deux pensées qui, il me semble, s'harmonisent avec les déclarations que vient de faire le Président du Comité international. Les représentants des Sociétés nationales venues ici pour assister à cette Conférence sont tous d'accord pour penser que si la Croix-Rouge représente véritablement quelque chose, elle doit représenter quelque chose qui soit conforme au mouvement actuel des faits et des idées. En effet, cela ne servirait à rien que de venir ici pour voir quelles modifications doivent être apportées aux Conventions de la Croix-Rouge si nous n'essayons pas d'apporter des modifications à la lumière des conditions qui règnent à l'heure actuelle dans le monde et des modifications qui sont survenues un peu partout.

Je crois que tel est bien le sens dans lequel nous sommes venus ici, et que c'est en agissant ainsi que nous répondrons aux intentions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et des Gouvernements eux-mêmes. C'est donc en agissant dans l'esprit des événements tels qu'ils se présentent à nos yeux aujourd'hui que nous accomplirons véritablement la tâche de la Croix-Rouge. Par exemple, à cet égard, je crois que nous nous rendons tous compte qu'il existait autrefois des tâches que les Croix-Rouges nationales pouvaient remplir et qu'actuellement elles sont, dans une certaine mesure, accomplies par les Gouvernements eux-mêmes - et même sur le terrain militaire - il existe également des activités Croix-Rouge qui, à l'heure actuelle, ne se présentent plus, étant donné qu'elles sont totalement accomplies par les autorités militaires elles-mêmes.

A cet égard, certaines tâches primitives des Croix-Rouges ne se posent plus à l'heure actuelle. Je crois que nous devons regarder bien en face les événements et que c'est ainsi que nous accomplirons véritablement notre tâche. Nous devons notamment nous demander quels sont les objectifs que la Croix-Rouge peut servir et nous devons surtout nous demander quelle est la place de la Croix-Rouge dans les événements du monde. En faisant cette observation, je n'entends nullement suggérer que la Croix-Rouge n'est pas à sa place dans le monde, mais je crois que nous devons examiner quelle est cette place et essayer de la définir en fonction avec les Sociétés nationales.

Lorsque l'on est appelé à modifier un traité international, quel que soit ce traité, il est nécessaire de bien fixer sa propre position et ensuite de voir quelles modifications sont nécessaires pour mettre ce traité en harmonie avec les événements du jour. Ce serait en effet une bien singulière activité que d'essayer

de formuler des recommandations sur des questions qui n'ont plus un caractère d'actualité.

La deuxième observation que je me permets de présenter: nous nous trouvons au milieu d'un monde extrêmement inquiet, extrêmement bouleversé. Je crois que le monde est las de ces réunions qui n'aboutissent à aucun résultat concret. Nous ne voulons plus avoir de ces conférences, de ces assemblées qui se terminent sans aboutir à des résultats positifs. A cet égard, je crois que tous ceux qui, parmi nous, ont assisté à la récente réunion des Gouverneurs à Oxford se sont rendus compte qu'il s'agissait là d'une réunion d'hommes d'affaires si je puis dire, d'hommes décidés à aboutir à des résultats positifs. C'est précisément là l'intérêt de la réunion qui vient de se terminer à Oxford. Je suis même convaincu que vous êtes tous venus ici également en hommes décidés à accomplir une réunion d'ordre pratique. Ce serait en effet une erreur capitale que de nous séparer d'ici en ayant laissé certaines questions au simple stade de la discussion, sans avoir vraiment formulé des recommandations précises qui puissent servir aux tâches nouvelles qui se posent devant nous. Je voudrais donc vous suggérer d'élaborer ensemble des recommandations qui donneront vraiment aux peuples du monde une espérance nouvelle pour l'accomplissement des tâches essentielles qui se posent à l'heure actuelle.

En quittant cette assemblée, je voudrais que nous retournions dans nos différents pays en ayant le sentiment que nous avons accompli à Genève une tâche véritablement utile, une tâche qui vaut vraiment la peine. (Applaudissements prolongés).

M. Max HUBER: Ainsi que cela a été indiqué dans nos circulaires qui vous ont été adressées, les débats auront lieu en français et en anglais. Toutes les déclarations en français seront traduites en anglais et toutes les déclarations en anglais seront traduites en français.

D'autre part, à la suite d'un désir exprimé par la Croix-Rouge bulgare, le Comité international de la Croix-Rouge s'est assuré, dans chaque commission, le concours de personnes pouvant traduire en russe. Cependant, vu le temps limité dont on dispose, il n'est pas question de tout traduire en russe, mais seulement, selon les nécessités, les passages essentiels dont la traduction serait demandée.

Le Comité international de la Croix-Rouge s'est assuré le concours de personnes pouvant traduire d'espagnol en français en cas de nécessité.

On pourrait par exemple prévoir que les interprètes pour le russe et l'espagnol se tiennent à proximité des délégations intéressées et résument "sotto voce" certaines parties des débats, tout en traduisant en entier toutes les déclarations faites par les délégations. Il faudrait éviter l'emploi de trois ou quatre langues

afin de pouvoir concentrer la discussion sur les sujets très nombreux de l'ordre du jour.

D'autre part, je demanderai à l'Assemblée de désigner le Président de la Conférence.

M. Michel PESMAZOGLU, Grèce: Je propose à l'assemblée que M. le Prof. Max Huber soit nommé Président. (Applaudissements).

M. Hon. Basil O'CONNOR, Etats-Unis: J'appui cette proposition. (Applaudissements).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. (Applaudissements).

LE PRESIDENT: Je remercie l'assemblée de cette marque de confiance et d'estime. Je la reporte sur le Comité dont j'assume ad interim la présidence. Permettez-moi, au nom du Comité international de la Croix-Rouge de vous proposer que tous les Présidents des Sociétés nationales ici présents soient nommés vice-présidents et forment le bureau de la Conférence. (Applaudissements) (1).

D'autre part, je me permets de proposer que M. Pictet fonctionne comme Secrétaire de la Conférence. (Applaudissements).

Etant donné le champ très vaste du programme à examiner, il est naturellement nécessaire que la Conférence se scinde en commissions dont chacune aura certains sujets à traiter. Elles siègeraient simultanément et seraient au nombre de trois.

- - - - -

(1) Note: Les Présidents des Sociétés nationales suivants prennent place sur les sièges réservés aux vice-présidents de l'Assemblée :

Dr. H.A.Mascheroni (Argentine); Dr. J.N.Morris (Australie); Dr. P. Depage (Belgique); Général I.Soares (Brésil); Dr. L.Ratcheff (Bulgarie); Dr. G.Radillo (Cuba); M. Kai Hammerich (Danemark); Hon. Basil O'Connor (Etats-Unis); Médecin général A.Sicé (France); M. A.Quijano (Mexique); Col. Dr.B.Kostkiewicz (Pologne); Comte F. Bernadotte (Suède); Dr. G.A.Bohny (Suisse); M. A.R.Tarhan (Turquie); M. S.J.M. Osborne (Union Sud-Africaine); M. Raphael Isava Nunez (Vénézuéla).

La première examinerait la Convention de Genève sur les blessés et malades et les dispositions connexes (volume I de la documentation).

La seconde s'occuperait des prisonniers de guerre et des civils de nationalité ennemie (volumes II et III de la documentation). Etant donné la complexité, la variété et l'étendue de ces tâches, il se peut que cette Commission, si elle le juge utile, forme une sous-commission pour lui déférer telle ou telle question particulière.

La troisième commission s'occuperait des problèmes spécifiques de Croix-Rouge (volume IV de la documentation).

Je prierai maintenant les délégations de se préparer à annoncer, au début de la séance plénière de cet après-midi qui aura lieu à 14 h.30 également (à la salle du Grand Conseil, 1er étage) la manière dont elles entendent répartir leurs membres dans chaque commission. On procédera cet après-midi à l'appel des délégations qui indiqueront lesquels de leurs délégués sont attribués à telle ou telle commission. Le fait qu'un délégué appartient à une commission ne l'empêchera pas naturellement d'assister aussi, si le temps le lui permet, à d'autres commissions. Mais nous estimons que, dans l'intérêt du travail et des discussions, les mêmes délégués siègent autant que possible dans les mêmes commissions. Les rapports des Commissions seront portés finalement devant les séances plénières.

Si les délégations désirent avoir, hors du cadre des séances, des entretiens avec le Comité international, qu'elles veuillent bien s'annoncer au Bureau de renseignements, auprès de M. Duchosal, Secrétaire Général.

Etant donné l'ampleur du travail de la 2me Commission et la possibilité qu'elle constitue une sous-commission pour une partie au moins de ses travaux, il serait certainement utile que les délégations qui sont composées d'un nombre suffisant de délégués désignent peut-être plus de participants pour cette commission que pour les autres.

Je donne maintenant la parole à M. Pictet, Secrétaire de la Conférence. (Applaudissements).

M. J. PICTET, Secrétaire de la Conférence: La documentation fournie par le Comité international de la Croix-Rouge pour la Conférence se compose principalement de quatre fascicules numérotés I - Convention de Genève, II - Prisonniers de Guerre, III - Civils et IV - Problèmes de Croix-Rouge. Ces fascicules ont été envoyés en français aux Sociétés nationales et à ceux des délégués qui étaient à Oxford. D'autre part, des exemplaires en anglais ont été déposés dans les hôtels à l'intention des délégations.

Toutefois, s'il était des délégués qui ne possédaient pas encore cette documentation, il nous en reste un nombre réduit d'exemplaires et je prierai ces délégués de venir les chercher ici à l'issue de la présente séance.

D'autre part, les délégués auront trouvé à leur hôtel la liste des documents soumis à la Conférence par le Comité international de la Croix-Rouge et par les Sociétés nationales et la liste des autres documents que nous pouvons leur procurer sur demande.

Ces documents sont à disposition au bureau de renseignements organisé à l'Ecole de la rue d'Italie où siégeront les commissions.

Enfin, la liste provisoire des participants à la Conférence vous a été distribuée ce matin à l'issue de la présente réunion.

M. J. DUCHOSAL, Secrétaire-Général du Comité international de la Croix-Rouge: Je ne voudrais pas retenir davantage les participants dans cette salle trop petite. Tout le monde a reçu l'enveloppe contenant le programme de la Conférence, une notice sur le bureau de renseignement ainsi qu'un plan de Genève. Vous avez reçu également les invitations aux diverses réceptions fort modestes que le Comité international se fera un plaisir de vous offrir pendant votre séjour à Genève. Si l'un des participants n'a pas reçu cette enveloppe jaune, je le prie de me le faire savoir. D'autre part, j'aimerais vous signaler également que quelques dames ont bien voulu nous prêter leur concours et se mettre à la disposition des dames ici présentes ainsi que des délégués pour leur faciliter d'éventuels achats en ville où leur donner tous conseils nécessaires. Ces dames seront reconnaissables à l'insigne qu'elles portent.

Je puis annoncer également que toutes réponses aux invitations envoyées peuvent être données verbalement au Bureau de renseignements, ce qui nous facilitera les choses.

Je souligne en outre que nous avons demain soir une fête de nuit dans la rade de Genève, que je me permets de vous signaler tout spécialement car c'est un événement assez rare en Suisse. Je prierai Mesdames et Messieurs les délégués de bien vouloir faire savoir le plus rapidement possible au Bureau de renseignements s'ils désirent participer à cette fête, auquel cas nous leur remettrons immédiatement les billets d'entrée.

Je recommande pour terminer le Livre d'Or du Comité international de la Croix-Rouge, déposé dans le salon à côté; nous tenons particulièrement à ce que chaque participant veuille bien y apposer sa signature.

Le PRESIDENT: Etant donné l'heure avancée, j'ajourne la séance à cet après-midi à 14 h.30, salle du Grand Conseil.

Séance levée, à 11 h.40

2.- DEUXIEME SEANCE PLENIERE

Vendredi 26 juillet 1946. à 14h.30

(Salle du Grand-Conseil)

Présidence: M. Max Huber, Président a.i. du Comité International de la Croix-Rouge.

LE PRESIDENT: Je déclare la séance ouverte,

Nous avons eu ce matin le plaisir de vous recevoir dans une salle où se sont déroulés deux événements importants de l'évolution du droit international moderne: la Convention de Genève et l'Arbitrage de l'Alabama. Cet après-midi, grâce à l'amabilité du Gouvernement genevois, nous pouvons vous recevoir dans la Salle du Grand-Conseil. Les Grands-Conseils sont en Suisse les Parlements des divers Etats qui constituent la Confédération. Cette salle du Gouvernement d'une République, dont le territoire est très exigu mais dont l'histoire politique et la vie intellectuelle et spirituelle sont riches d'événements, a aussi un passé important. La démocratie suisse est caractérisée par le fait qu'elle a été formée par des communautés qui, dès le XIIIe siècle, ont conclu des pactes fédéraux. Les cantons eux-mêmes se composent de communes assez indépendantes. La structure fédérative de la Suisse n'est d'ailleurs pas une chose unique et la Constitution des Etats-Unis a exercé une influence considérable sur la dernière forme de notre Constitution fédérale. Nous avons ici un foyer de la vie politique suisse, de cette vie cantonale, régionale d'un de ces petits cantons, qui ont un caractère politique particulier, malgré leur appartenance à la Confédération. Et c'est pour nous un plaisir de vous mettre en contact avec cette parcelle de l'âme de la démocratie suisse.

M. Pictet, secrétaire de la Conférence, va faire l'appel des délégations. Je prie chacune d'elles d'indiquer dans quelle commission et par qui elle sera représentée.

M. J. PICTET, procède à l'appel des diverses délégations; la plupart d'entre elles annoncent leurs participants à chacune des 3 commissions (les Commissions désignées figurent entre parenthèses, sous la forme de leur numéro).

- ALBANIE: Dr. Xhavit GJATA, chef de la délégation - (I);
M. Vandush VINCANI - (III); M. Ciril PISTOLI - (II).
- ARGENTINE: Dr. Heriberto A. MASCHERONI, président - (III);
Dr. Luis BOFFI, conseiller - (I,II).
- AUSTRALIE: Dr. J. Newman MORRIS, Chairman - (III,II,I); Lady OWEN,
Liaison Officer of the Australian Red Cross in U.K,
(II,III,I); Miss Rose NUTTALL, Secretary to the delegation
(I,III,II).
- AUTRICHE: Dr. Rudolf BLUEHDORN, conseiller ministériel (I); Dr.
Hans POPPER, représentant de la Croix-Rouge autrichienne
auprès du Comité International et de la Ligue des So-
ciétés de la Croix-Rouge (II,III).
- BELGIQUE: Dr. Pierre DEPAGE, président (III); M. Edmond DRONSART,
directeur général - (I); M. Henry van LEYNSEELE, prési-
dent de la Commission spéciale pour l'étude de la revi-
sion des Conventions - (II); prof. Maurice BOURQUIN -
(II,III); Mlle Simone VERCAMER, chef du Service inter-
national - (II).
- BRESIL: Général Ivo SOARES, président - (III); Mme Isabel W.
GOMM - (III);
- BULGARIE: Dr. Lubin RATCHEFF, président - (III); Mme Dr. Vesselina
BATCHEVAROVA, vice-présidente - (I); Dr. Constantin
KOUSSITASEFF, membre du Comité exécutif - (II); Dr.
Bratan BRATANOFF, membre du Comité exécutif - (I);
Dr. Vera ZLATAREVA, membre du Comité exécutif - (II);
Dr. Georges SOTIROFF - (III); M. Lazar TOCHKOFF, Consul
de Bulgarie à Genève - (III).
- CANADA: Dr. Frederick William ROUTLEY, National Commissioner -
(III); Col. Reginald William FROST, Overseas Commissioner
(I); Mrs. Fred W. ROUTLEY, associate Delegate; Miss E.F.
MOIR, Secretary to Director - (II).
- CHILI: S.Exc. M. Carlos MORLA LYNCH, ministre du Chili en Suisse;
Mlle Amelia BALMACEDA, présidente des Dames de la Croix-
Rouge chilienne - (III); Mlle Elena MORA, secrétaire de
la Délégation - (III,II).
- CHINE: Dr. Lan Senn WOO, secrétaire général - (II,III).
- COLOMBIE: M. Gabriel GIRALDO JARAMILLO, consul général de Colombie
en Suisse - (III).
- CUBA: Dr. Guarino RADILLO, président - (III); Dr. Eulalio
GUERRA Y SEGUI - (II); M. Luis Valdés ROIG, chargé d'af-
faires a.i. à Berne, délégué-adjoint - (III).

DANEMARK: M. Kai HAMMERICH, président - (I.III); M. Sigurd SKIBSTED, chef de section - (II); M. Tage HIND, secrétaire - (III).

EGYPTE: S.Exc. Tewfik DOSS Pacha - (I); Dr. Abdel HALIM MAHFOOZ Bey, membre du Conseil d'administration du Croissant Rouge égyptien - (III).

EQUATEUR: Mme Maria Elvira YODER, vice-présidente - (III); Mlle Mercedès TOUS - (III).

ETATS-UNIS: Hon. Basil O'CONNOR, Chairman - (III); Mr. Douglas POTEAT, Executive Vice-Chairman - (I); Mr. James Thomas NICHOLSON, Vice-Chairman in charge of Insular & Foreign Operations - (III); Mr. Harold STARR, Assistant General Council - (II); Mr. Francis B. JAMES, Assistant Director, POW - II); Mr. Louis C. BOOCHEVER, Director Public Relations - (III); Dr. G.F. Mc GINNES, Vice-Chairman for Health Services - (II); Mr. William L. GOWER, Aide to the Chairman; Mr. Henry DUNNING, representative of the American Red Cross - (II); Mr. William JEFFERSON - (I); Mr. William GIBLIN, Director for Civilian War Relief in Western Europe. (II)

FINLANDE: Professeur Erik CASTREN, membre du Conseil de la Croix-Rouge finlandaise, professeur de droit à l'Université d'Helsinki - (II.III).

FRANCE: Médecin général Adolphe SICE, président - (III); professeur Louis MILLIOT, vice-président - (III); vicomte de TRUCHIS de VARENNE, membre du Conseil - (II); professeur Henri BONNET, directeur général - (I. II); médecin général Pierre OUDARD, directeur des formations sanitaires - (I); M. Fernand d'AILLIERES, chef du service des Relations extérieures - (III); M. Charles GUILLON, délégué de la Croix-Rouge française en Suisse; M. Robert Emile BEAUFOUR, délégué-adjoint de la Croix-Rouge française en Suisse.

GRANDE-BRETAGNE:

Major-General Sir John KENNEDY, Vice-Chairman of the Executive Committee - (III); Major-General Leonard Arthur HAWES, Secretary General - (II); Miss Esther M. THORNTON, P.O.W. Department, Joint War Organisation - (II); Miss Sydney J. WARNER, Foreign Relations Department - (III); Mr. Frederick H.D. PRITCHARD, Legal Advisor - (I).

GRECE: M. Michel PESMAZOGLU, conseiller juridique - (II); M. Spyro MARMORA, délégué en Suisse de la Croix-Rouge hellénique - (I.III).

GUATEMALA: M. Oscar BERTHOLIN y GALVEZ, représentant permanent à Genève de la Croix-Rouge guatémaltèque auprès de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge - (III).

HONGRIE: S. Exc. M.J. ANTALL, ministre de la Reconstruction, délégué du Gouvernement à la Croix-Rouge hongroise; Mme Arpad SZAKASITS, déléguée en chef de la Croix-Rouge hongroise; M. Jules VALLAI, membre de la direction générale de la Croix-Rouge hongroise; M. Alexandre MILLOK, commissaire du Gouvernement hongrois pour le rapatriement; M. Erwin VLADAR, délégué de la Croix-Rouge hongroise auprès du Comité international.

INDE: Sardar Bahadur Balwant Singh Puri, C.I.E., O.B.E., Secretary General - (III).

IRAK: Colonel Shaker WADI, chargé d'affaires de la Légation d'Irak à Londres - (III); Dr. Edouard BASMADJI - (II).

IRAN: Dr. Gholam Hossein MOSSADEGH, inspecteur général du Comité central, chef de la délégation - (III); Mme Dr. Iran AALAM, membre du Comité central - (II); Princesse Safieh FIROUZ - (III); M. Raphael AGHABABIAN (I,II,III).

IRLANDE: Col. T.J. Mc KINNEY, member of Central Council - (I); Mr. M. Mc NAMARA, Secretary of the Irish Red Cross - (II); Mr. John B. HAMILL, Honorary Secretary, Central Council (III).

ITALIE: Marquis Ugo THEODOLI, secrétaire général - (III); M. Vittorio MINNUCCI, chef du Cabinet du président - (I); M. Carlo MOTTIRONI, délégué en Suisse de la Croix-Rouge italienne - (III); M. Luciano AILLAUD, premier secrétaire de la délégation en Suisse de la Croix-Rouge italienne.

LIECHTENSTEIN:

Comte Ferdinand WILCZEK - (III).

LUXEMBOURG: M. Pierre KNAFF, directeur de la Croix-Rouge luxembourgeoise (III).

MEXIQUE: M. Alejandro QUIJANO, président - (III); M. Robert CASAS ALATRISTE, conseiller, président de la Commission des finances - (III); Mme Josef's Abril de RUEDA, représentante permanente de la Croix-Rouge mexicaine - (III); M. J.J.G. de RUEDA - (III).

NORVEGE: Professeur Frede CASTBERG - (II); M. Arnold ROERHOLT, secrétaire général - (III,II); M. Peter ANKER, délégué de la Croix-Rouge norvégienne auprès du Comité international - (I,II,III).

NOUVELLE-ZELANDE:

M. Charles Gilbert WHITE, Chairman of the Dominion Executive - (III).

PANAMA: Mlle Hilda VALLARINO, Secretary - (III).

PAYS-BAS: M. Wilhelm VEENSTRA, directeur de la Croix-Rouge néerlandaise - (III); M. Johan Van de VOSSE, directeur du Comité central - (II); le Jonkheer Henri BEELAERTS van BLOKLAND, chef du Bureau des relations extérieures - (I.II); Dr. Charles BERNARD, délégué de la Croix-Rouge néerlandaise en Suisse - (III); M. Carl H.C. FLUGI van ASPERMONT, délégué-adjoint de la Croix-Rouge néerlandaise en Suisse.

POLOGNE: Colonel Dr. Bronislaw KOSTKIEWICZ, président - (II); colonel Dr. Félix KACZANOWSKI, vice-président - (III); Mme Sophia TYSZYNSKA - (II), secrétaire du président; Dr. Stanislas JURKIEWICZ, délégué permanent de la Croix-Rouge polonaise à Genève - (I); M. K. KORKOZOWICZ - (II); Mlle Lucie SCHMIDT, secrétaire générale de la Croix-Rouge polonaise à Genève - (III); M. NIEMIRA, conseiller technique - (II).

PORTUGAL: M. N.M. FREIRE DE ANDRADE, délégué de la Croix-Rouge portugaise - (III.II).

ROUMANIE: S. Exc. M. Raoul BOSSY, délégué de la Croix-Rouge roumaine auprès du Comité international - (III).

SIAM: Dr. Chaloom PURANANANDA, directeur du Département scientifique - (III); Princesse Marayat DISKUL, secrétaire du Bureau central - (II).

SUEDE: Comte Folke BERNADOTTE, président - (III); Baron Erik STJERNSTEDT, ancien secrétaire général - (III); Cap. Comte Eric von ROSEN - (II); M. Gösta J. Th. STREIJFFERT - (I).

SUISSE: Dr. Gustave Adolphe BOHNY, président - (III); Lt. Col. Hans MARTZ, remplaçant du médecin-chef de la Croix-Rouge - (I); Dr. Eric MARTIN, membre du Comité central - (II); Capitaine Gilbert LUY, sous-secrétaire général (II).

TCHECOSLOVAQUIE:

Mme Zdenka Maria HAVRANKOVA, vice-présidente - (III); Major Dr. Peter SIMKO - (III).

TURQUIE: M. Ali RANA TARHAN, président - (III); M. Nedim ABUT, directeur du Service international - (II).

UNION SUD-AFRICAIN:

Mr. Stefano J.M. OSBORNE, Acting President - (III).

VENEZUELA: M. Raphael ISAVA NUNEZ, président. - (III).

YUGOSLAVIE:

Colonel Dr. Nikola NIKOLIC, chef de la délégation de la Croix-Rouge yougoslave - (III); Prof. Peter GUBERINA, délégué de la Croix-Rouge yougoslave - (III.II); Mme Jaroslava RIBNIKAR, secrétaire générale de la Croix-Rouge yougoslave - (II); Mme Olga MILOSEVIC - (I); Mme Dr. Hélène KOSANOVIC, déléguée de la Croix-Rouge yougoslave en Suisse - (III); M. Ive KISIC, secrétaire de la délégation - (III).

LIGUE:

Hon. Basil O'CONNOR, président du Conseil des Gouverneurs (III); Comte Bonabes de ROUGE, secrétaire général - (II.III); M. Georges MILSOM, secrétaire général-adjoint - (III); M. Pierre GIROY, conseiller du Secrétariat de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge - (I).

En qualité d'observateurs, (désignés par la Nonciature apostolique à Berne):

M. l'Abbé Charles COMTE, curé de Confignon - (III); Mlle Marguerite EMERY, directrice de la Mission catholique suisse à Fribourg.

M. Erwin VLADAR, Hongrie: La délégation hongroise, pour des raisons d'ordre technique, n'a pu arriver à Genève à temps. Elle réserve sa décision quant à sa participation aux diverses commissions.

LE PRESIDENT: Nous avons pensé qu'il serait utile que le Comité international de la Croix-Rouge désignât parmi ses membres, pour participer aux travaux des commissions, des personnes au courant des questions traitées, mais il appartiendra aux commissions elles-mêmes de désigner encore leur président et leurs vice-présidents. Les membres du Comité prévus pour seconder la Présidence des commissions sont:

pour la première commission: M. Dietrich SCHINDLER, Professeur de droit international; pour la deuxième commission, M. Martin BODMER; et pour la troisième commission, M. Edouard CHAPUISAT, vice-président du Comité international de la Croix-Rouge.

Le nombre des vice-présidents dépendra de l'ampleur des tâches de chaque commission; pour la deuxième commission, en particulier, qui se subdivisera, il faudra désigner un plus grand nombre de présidents et de vice-présidents.

Les commissions auront aussi à désigner elles-mêmes les rapporteurs aux séances plénières.

Nous proposons que les commissions siègent les samedi, lundi, mardi, mercredi et jeudi, soit 5 jours pleins, en réservant les deux derniers jours à des séances plénières.

M. J. PICTET donne lecture de la liste des délégations du Comité international de la Croix-Rouge dans les diverses commissions:

COMMISSION I: M. le Prof. D. Schindler, M. le Ministre Fr. Barbey, Dr. A. Cramer, Dr. G. Patry, membres du Comité international de la Croix-Rouge; M. J. Pictet, Directeur-délégué, rapporteur du Comité international de la Croix-Rouge.

COMMISSION II: M. M. Bodmer, Mme R.M. Frick, Mlle L. Odier, Mlle S. Ferrière; membres du Comité international de la Croix-Rouge; MM. R. Gallopin et G. Dunand, Directeurs-délégués; M. C. Pilloud, rapporteur du Comité international de la Croix-Rouge.

COMMISSION III: M. le Prof. M. Huber, Président a.i. du Comité international de la Croix-Rouge; M. E. Chapuisat, M. R. van Berchem, membres du Comité international de la Croix-Rouge; M. J. Duchosal, Secrétaire-Général; M. H. Cuchet, Directeur-délégué; M. J. Ch. de Watteville, rapporteur du Comité international de la Croix-Rouge.

M. Pictet ajoute:

Le Comité international de la Croix-Rouge est prêt à fournir pour chaque commission le personnel nécessaire, soit un rapporteur qui introduira chaque question et un ou deux secrétaires.

D'autre part, vu l'ampleur du programme et le temps limité dont on dispose, je propose que l'horaire des commissions et de la séance plénière soit fixé de 9 heures à midi et de 14h.30 à 17h. Le programme de travail quotidien pour chaque commission sera affiché, au jour le jour, à l'Ecole de la Rue d'Italie où auront lieu les séances des commissions.

LE PRESIDENT: Il est bien entendu que, si elle le juge utile, la Conférence pourra prendre des dispositions nouvelles, mais

il est nécessaire de s'en tenir au programme établi. Sauf avis contraire, j'admets que l'assemblée accepte ce programme.

(aucune observation n'est présentée)

M. J. PICTET: Pour gagner du temps, il ne sera pas distribué de procès-verbaux pendant la Conférence. En revanche, un rapport d'ensemble, imprimé, sera établi après la Conférence sur la base de sténogrammes complets pris en séances. Ce rapport sera envoyé en épreuves aux participants. D'autre part, les secrétaires, en collaboration avec les rapporteurs désignés par les commissions et les rapporteurs du Comité international de la Croix-Rouge établiront de brefs résumés des résultats auxquels on sera arrivé. Je vous propose que ces résumés soient adoptés chaque jour par les commissions et présentés ultérieurement à la séance plénière par les rapporteurs.

(Aucune observation n'étant présentée, ces propositions sont adoptées).

M. J. DUCHOSAL: Je tiens à vous donner encore quelques indications au sujet du programme de la Conférence et, afin qu'il n'y ait aucun doute dans votre esprit, je me permets d'en reprendre les différents points:

Nous sommes actuellement en séance plénière. Dès la fin de cette séance, nous vous inviterons à visiter l'Agence centrale des prisonniers de guerre. Demain samedi 27 juillet, nous aurons à 9 heures du matin, séances des commissions. De même à 14h.30. A 17h., un thé nous réunira pour permettre à chacun un échange d'idées. Le soir, nous vous invitons à assister à la fête de nuit dans la rade de Genève.

Le lundi 29 juillet, séances de commissions à 9 heures, puis de nouveau à 14h.30. A 17 heures, thé et entretiens amicaux. A 19 heures, dîner modeste offert par le Comité international de la Croix-Rouge aux participants de la Conférence. A ce dîner assisteront également quelques représentants des Autorités fédérales suisses et des Autorités genevoises, dont nous sommes les hôtes aujourd'hui,

Mardi 30 juillet, à 9 heures, séances de commissions. De même à 14h.30. A 17 heures thé, et à 18 heures réception au Foyer du Grand Théâtre offerte par les Autorités de l'Etat et de la Ville de Genève.

Mercredi 31 juillet à 9h. et à 14h.30, séances de commissions. A 17h.30., réception chez Madame et Monsieur Bodmer, membre du Comité international de la Croix-Rouge.

Jeudi 1er août à 9h. et à 14h.30, séances de commissions. A 17 heures, thé. A 18h.30 excursion en bateau.

Je vous rappelle, ainsi que le mentionne notre programme, que le 1er août est la fête nationale suisse, c'est-à-dire le jour où notre pays célèbre le fait que quelques citoyens ont allumé sur nos montagnes des feux pour s'unir et défendre leurs libertés. Nous avons pensé à vous emmener ce 1er août sur le lac, de façon que vous voyiez, sur les montagnes avoisinantes, s'allumer les feux qui rappellent cet anniversaire de 1291. A 18h.30 aura lieu le départ, du débarcadère du Jardin anglais. A 19h.15 nous arriverons dans une petite ville qui n'est plus sur territoire genevois mais cependant toujours sur territoire suisse et où la Croix-Rouge suisse aura le plaisir de vous recevoir, en l'honneur de la fête nationale suisse. Après cette réception en la petite ville de Coppet, nous remonterons à bord du bateau et vous offrirons un léger repas froid. Nous rentrerons de nuit à Genève, à l'heure où les feux s'allumeront.

Vendredi 2 août, si le programme des commissions peut être tenu, nous nous retrouverons en cette salle pour y tenir une séance plénière à 9 heures puis de nouveau à 14h.30.

Si les circonstances le permettent, un thé sera servi à 17 heures à l'Ecole de la Rue d'Italie.

Samedi 3 août, à 9h. et à 14h.30, séances plénières, et séance de clôture.

LE PRESIDENT: Nous espérons vivement que vous accepterez toutes les invitations qui vous sont présentées. Elles ne peuvent certes pas être comparées à celles d'Oxford, car la Suisse n'est qu'un tout petit pays mais nous espérons que vous apprécierez la pensée chaleureuse avec laquelle nous vous recevons. J'espère aussi que vous voudrez tous participer à la visite de l'Agence des prisonniers de guerre. Ce service vous donnera une idée de l'ampleur de notre travail, bien que les dépôts de secours pour les prisonniers de guerre aient maintenant disparu.

Avant de lever la séance, je donne la parole aux délégués qui auraient quelque communication à faire; mais je ne pense pas que nous devions aborder maintenant les questions inscrites à l'ordre du jour pour les traiter quant au fond.

M. NIKOLIC, Yougoslavie, (traduction de l'anglais): La délégation de Yougoslavie a le sentiment de s'être rendue à Genève sans avoir une notion tout à fait nette des buts et des motifs qui ont amené la convocation de cette conférence préliminaire des Sociétés de la Croix-Rouge, ainsi nommée, et de sa nécessité réelle.

Nous avons le sentiment d'une certaine confusion et, avant que la discussion ait lieu, même à titre préliminaire, nous désirerions voir clarifier la situation.

Nous savons que ce n'est certes pas une tâche bien facile que nous entreprenons, d'autant plus que nous ne voudrions pas

donner l'impression que nous rendons la tâche de la Conférence encore plus difficile, mais, en fin de compte, nous sommes d'avis qu'en élucidant ce point préliminaire nous rendrions un service signalé à la cause de la Croix-Rouge. A la Conférence d'Oxford, les relations entre la Ligue des Croix-Rouges et le Comité international de la Croix-Rouge ont été suffisamment clarifiées. Il a été décidé que la Ligue devait devenir une organisation internationale puissante, qui pourrait appliquer les principes de la Croix-Rouge et tendre vers ses idéaux. A cet égard, des décisions formelles ont été prises par 55 délégations venues de toutes les parties du monde. Cette Conférence des Gouverneurs a examiné les nouveaux statuts de la Ligue d'une façon complète et les a adoptés à l'unanimité. De plus, elle a posé et approuvé les principes de la Ligue sans parler de diverses autres décisions. Cette conférence d'Oxford a terminé ses travaux à l'entière satisfaction non seulement de tous les délégués participants, mais aussi de tous les honnêtes gens dans le monde entier.

Les résultats de cette conférence ont impressionné même les sceptiques et les pessimistes mal intentionnés à l'égard de la collaboration internationale et de la bonne entente mutuelle, qui fondent leur opinion sur la propagande des promoteurs de guerre internationaux et sur les fomentateurs cachés d'intrigues. Nous ne devons donc pas sous-estimer cette manifestation remarquable d'une collaboration internationale cordiale et des sentiments humanitaires les plus nobles. Au contraire, nous devons partout et toujours l'encourager et favoriser son développement. A cet égard, il convient de rappeler que la Conférence historique d'Oxford, qui fut ouverte au nom des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, a formulé des principes élevés et s'est déclarée opposée aux guerres ainsi qu'aux méthodes anti-humaines nazies et fascistes de conduire la guerre et de détruire en masse les populations et leur culture. Toutefois, ces principes de la Conférence n'ont pas trouvé un écho suffisant dans la presse mondiale si bien que nous pouvons nous demander s'il n'existe pas toujours des personnes qui préféreraient ne pas voir la paix l'emporter parmi les populations, ni voir la cordialité et la compréhension juste et humaine régner parmi elles. Il semble que les intentions de mégalomanie, d'égoïsme national et de chauvinisme sont les ennemis de notre Ligue des Sociétés de Croix-Rouge.

Nous faisons la présente déclaration en dépit des difficultés qu'elle comporte, uniquement dans notre désir de renforcer le pouvoir et l'autorité de notre Ligue des Sociétés de Croix-Rouge, en laquelle nous avons une confiance particulière, parce qu'elle est une organisation internationale qui répond aux besoins humains les plus intimes, non seulement des membres de Sociétés de Croix-Rouge mais aussi des peuples du monde entier. Pour toutes ces raisons et afin de demeurer fidèles aux décisions prises à Oxford et d'éviter que la confusion ne règne à cette Conférence, notre délégation déclare qu'elle considère que la Ligue des Sociétés de Croix-Rouge est le seul organe compétent pour examiner et prendre des décisions en ce qui concerne toutes les questions de Croix-Rouge qui, d'après les statuts adoptés à Oxford, sont de sa compétence.

Notre délégation estime que la présente Conférence convoquée par le Comité international de la Croix-Rouge n'a pas compétence pour prendre des décisions concernant tous les problèmes de la Croix-Rouge et en conséquence elle estime que la présente Conférence a un caractère privé et d'information.

Quant aux Conventions, notre délégation estime que l'existence de celles-ci dans le domaine qui nous intéresse est extrêmement importante et nécessaire. En fait, nous sommes, bien entendu, en principe contre la guerre et nous ne croyons pas à la possibilité que se renouvelle une catastrophe aussi terrible pour l'humanité que la dernière guerre mais, néanmoins, si une nouvelle guerre devait se produire, nous estimons qu'elle devrait être conduite d'une manière humaine et conformément aux principes du droit international. Cependant, les Conventions existantes ayant trait à ce domaine sont incomplètes étant donné notamment le fait que depuis leur conclusion des modifications profondes se sont produites dans les méthodes de guerre ainsi que dans les relations entre les pays. De plus, à l'heure actuelle, ce champ d'action fait l'objet de diverses Conventions internationales distinctes, ce qui présente l'inconvénient que quelques Etats ratifient l'une des Conventions et non les autres. Pour toutes ces raisons, la délégation yougoslave suggère qu'une nouvelle Convention générale devrait être conclue dont le champ d'application s'étendrait à l'ensemble du problème. La délégation yougoslave serait heureuse et disposée à collaborer à l'élaboration et à la conclusion ultérieure d'une telle Convention.

Col. T.J. Mc KINNEY, Irlande, (traduction de l'anglais):
Je désire soulever 5 questions d'ordre pratique:

1. Lorsqu'une délégation ne comprend pas parmi ses membres de président et de vice-président de sa société, peut-elle désigner un membre de la délégation pour faire fonction de vice-président de cette Conférence ?

2. Les Commissions convoquées pour demain matin pourraient-elles se réunir à 9h. et quart au lieu de 9h. ?

3. Les délégués qui prennent la parole en séance plénière pourraient-ils venir à la tribune au lieu de parler de leur place ? Sans quoi, il est souvent difficile de les comprendre.

4. Si certaines décisions prises par la Conférence d'Oxford intéressent les travaux de notre Conférence, serait-il possible d'en remettre le texte aux membres des commissions appelés à examiner les mêmes questions.

5. Ne serait-il pas désirable d'éviter, à notre première séance plénière, de discuter de questions qui risquent de provoquer des discussions, pour ne pas dire peut-être des dissensions. Il serait préférable de réserver le feu de notre éloquence pour les séances de commissions où nous pourrions exprimer franchement notre façon de penser pour ensuite en apporter les conclusions en séances plénières.

Miss S.J. WARNER, Grande-Bretagne, (traduction de l'anglais): Je désire appuyer chaleureusement les diverses suggestions présentées par le délégué de la Croix-Rouge irlandaise y compris celle de ne prévoir la réunion des commissions qu'à 9h. et quart.

Je tiens, comme étant une des personnes qui sont venues le plus fréquemment à Genève participer à ce genre de travail et qui ont eu l'expérience de 2 guerres mondiales et de participation aux activités de la Croix-Rouge pendant ces deux guerres, je tiens, dis-je, à dire deux mots pour rendre hommage à M. Huber, Président du Comité international de la Croix-Rouge ainsi qu'aux membres, anciens et actuels de ce Comité, pour le travail si dévoué que, depuis l'époque de Dunant, ils ont accompli pour soulager les misères et adoucir les tortures de tant d'hommes et de tant d'enfants (vifs applaudissements). C'est grâce aux études, aux connaissances juridiques et aux recommandations que les membres du Comité ont soumis aux Gouvernements après la guerre de 1914-18, qu'il a été possible, au cours de cette dernière guerre, d'atténuer les souffrances de tant de personnes, souffrances qui sinon auraient été beaucoup plus terribles.

M. Raphaël AGHABABIAN, Iran: Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée d'exprimer notre plus grande gratitude et nos sentiments de profonde admiration à l'égard de tous ceux qui, dans les Croix-Rouges des divers pays, ont servi leur pays et l'humanité souffrante et à tous ceux qui, encore vivants, ont conservé dans leur esprit et dans leur mémoire un souvenir triste et douloureux qui restera gravé jusqu'à la fin de leur vie, car, en accomplissant leur devoir sacré, ils ont eu des contacts avec de telles horreurs et de telles souffrances qu'un spectacle semblable sera toujours présent à leurs yeux.

Leur exemple, surtout celui des personnes qui sont décédées en faisant leur devoir, nous encourage à continuer cette oeuvre avec plus de confiance, moins de formalisme, faisant abstraction des divergences passagères qui ne peuvent qu'affaiblir notre énergie et diminuer notre enthousiasme.

Je vous propose d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont travaillé au nom de la Croix-Rouge dans tous les pays.

LE PRESIDENT: Avant de répondre à certains orateurs qui ont soulevé divers points et éventuellement de soumettre les questions aux votes, je voudrais demander si quelqu'un désire encore prendre la parole.

Dr. DEPAGE, Belgique: Le délégué de Yougoslavie a dit tout à l'heure qu'il était venu ici avec un sentiment de certaine confusion. Je désire relever quelques points qu'il a soulevés.

A Oxford, nous avons émis des vœux, discuté d'un certain nombre de problèmes qui nous intéressaient particulièrement, mais,

jusqu'à présent, étant donné que nous sommes liés par des contrats, la discussion n'a amené aucune modification des contrats existants. De même que nous avons discuté tout à fait librement à Oxford pour examiner les problèmes tels qu'ils se posaient après la guerre, il est tout à fait normal, aujourd'hui, qu'à cette Conférence préliminaire convoquée par le Comité international de la Croix-Rouge, on discute en toute liberté également les problèmes qui se posent à nous. Ce n'est que lorsque la Ligue des Sociétés nationales de la Croix-Rouge aura réexaminé ces problèmes, présenté des suggestions, proposé des transformations aux suggestions du Comité international de la Croix-Rouge, que la Conférence internationale examinera les aspects du problème et que nous pourrons établir une loi générale régissant la Croix-Rouge. Je le répète, si j'ai bien compris l'état d'esprit dans lequel les discussions se sont déroulées à Oxford, aucune modification officielle n'a été apportée aux Conventions qui nous lient. Nous pouvons donc ici en toute liberté émettre des vœux, les discuter. Tout notre travail sera comparé à celui qui a été fait à Oxford.

Hon. Basil O'CONNOR, Etats-Unis, (traduction de l'anglais): Avant que la séance soit levée, je voudrais vous faire part de l'impression que j'ai ressentie en assistant à la séance de cet après-midi. J'ai eu l'occasion de voir une chose que je croyais irréalisable: j'ai en effet entendu la déléguée de la Croix-Rouge britannique ratifier entièrement les propositions de la délégation irlandaise. Après cela, nous pouvons croire au miracle! (rires).

Dr. MOSSADEGH, Iran: Je voudrais me permettre de lire une lettre adressée par le Président du Conseil de l'Iran au Président du Comité international de la Croix-Rouge et de la Conférence préliminaire:

"Un philosophe iranien disait: les fils de l'homme sont les membres du même corps, étant, dès la création, pétris de la même essence. Quand l'un d'entre eux, par la main du temps, est endolori, les autres s'en ressentent et perdent leur quiétude. Toi que les souffrances d'autrui laissent indifférent, tu ne mérites pas d'être appelé "homme". Cette règle de conduite et d'autres constatations historiques démontrent bien que les sentiments humanitaires sont innés dans le peuple iranien. Chaque fois que l'occasion s'est présentée, le peuple de l'Iran s'est dépensé pour servir l'humanité et a toujours été l'un des pionniers de la paix, de la tranquillité, de la prospérité, du bien général de toutes les nations en dehors de toutes questions de race, de couleur, de langue, de religion, de principes.

"La Croix-Rouge suit ces mêmes règles que pratique le peuple iranien.

" Je saisis l'occasion de la réunion de cette assemblée pour présenter, au nom du peuple iranien et en mon nom propre, à la Croix-Rouge, au Croissant-Rouge de tous les pays, dont l'équivalent en Iran est le Lion et le Soleil Rouges, les salutations les plus chaleureuses et je forme mes vœux de plein succès. (applaudissements).

LE PRESIDENT: Je crois pouvoir maintenant soumettre à votre décision la question préalable soulevée par la Délégation yougoslave.

Auparavant, je dois constater que le programme de cette Conférence a été exposé dans les circulaires Nos. 312 et 313. En acceptant cette invitation, les Sociétés nationales - pensions-nous - estimaient qu'une réunion des Croix-Rouges était conforme au vœu de toutes les Sociétés. D'ailleurs, le but d'une conférence de Croix-Rouge n'est jamais d'imposer quoi que ce soit à des organismes de Croix-Rouge ou à des Sociétés nationales. Le but principal d'une réunion de cette nature est d'échanger les expériences faites au cours des années passées à propos des divers problèmes qui sont à l'ordre du jour. D'une telle discussion jailliront des idées qui permettront au Comité international de la Croix-Rouge et, le cas échéant, à de nouvelles Commissions, de soumettre à la Conférence internationale de la Croix-Rouge des propositions qui seront éventuellement reprises par les Gouvernements en vue de leur réalisation.

Notre Conférence n'a rien d'impératif, elle ne manifeste aucune tendance à vouloir empiéter sur les compétences d'autrui. Cette Conférence est privée, en ce sens que la Croix-Rouge a un statut non-officiel; elle n'est pas un pouvoir public. Elle jouit cependant d'une certaine autorité morale qui la place au-dessus d'autres organisations privées. Dans tous les cas, nous restons dans le domaine de la liberté.

En ce qui concerne les décisions prises à Oxford, je ne pense pas qu'il y ait heurts à leur propos. La plupart des sujets qui seront traités par nous n'ont aucunement été envisagés à Oxford. Il est toutefois possible que dans la troisième Commission, qui traitera de problèmes spécifiques de Croix-Rouge, l'on touchera à des sujets examinés à Oxford, puisque, d'une manière générale, toutes ces questions auront été envisagées sur la base des expériences de la guerre.

D'après les statuts de la Croix-Rouge internationale, ainsi que le Dr. Depage le rappelait il y a un instant, les conférences de ce genre sont toujours tenues sur l'invitation du Comité international de la Croix-Rouge, et je ne pense pas que par là nous préjugions, en aucune manière, l'avenir de la Croix-Rouge. La Conférence internationale, d'après les statuts, est l'organe suprême qui dira de quelle manière les compétences seront réparties. Cependant, si vous estimez qu'il soit nécessaire de confirmer notre compétence pour traiter les sujets qui vous sont soumis, je suis naturellement disposé à soumettre la question au vote.

La Délégation yougoslave désire-t-elle que nous votions sur sa proposition concernant la compétence de cette Assemblée ?

M. Michel PESMAZOGLU, Grèce: Je ne crois pas qu'il y ait lieu de procéder à un vote car il ne serait pas recommandable, à cette première séance, de soumettre de telles questions au vote en vue d'y trouver une solution. Aucun doute n'est possible: la

délégation yougoslave a simplement voulu préciser sa situation, mais comme l'a dit le Président de notre Assemblée, elle a été certainement victime d'une conception erronée, dont la faute ne peut d'ailleurs lui être imputée. En effet, les documents relatifs à cette Conférence ne nous ont été remis que tardivement et la Délégation yougoslave n'a peut-être pas eu le temps d'en prendre connaissance d'une façon complète. La présente Conférence a pour but d'examiner surtout les Conventions qui, si je ne me trompe, devront être soumises à l'approbation de la Conférence internationale qui aura lieu ultérieurement et à laquelle - chacun le sait - prennent part le Comité international de la Croix-Rouge, la Ligue, les Gouvernements et les diverses Sociétés nationales de Croix-Rouge. Il s'agit donc d'un travail préparatoire à cette Conférence internationale. Je ne pense pas que la Délégation yougoslave insiste pour que sa proposition soit mise aux voix. (applaudissements),

M. GUBERINA, Yougoslavie: Il me semble en effet tout à fait superflu de voter. La Délégation yougoslave partage l'avis de la Délégation belge en ce sens que nous sommes entièrement libres d'exprimer notre opinion. Nous avons simplement voulu clarifier la situation et ne pas risquer certaines confusions en prenant des décisions qui pourraient nous mettre en conflit avec celles qui ont été prises à Oxford. Remarquons aussi qu'une grande nation - l'U.R.S.S. - n'est pas représentée à notre Conférence. Il est évident que les délégués à cette Conférence doivent être autorisés à présenter, pour les Conventions à examiner, d'autres propositions que celles qui ont été préparées par le Comité international de la Croix-Rouge.

LE PRESIDENT: Nous sommes bien d'accord à ce sujet. Chaque Délégation reste libre de se départir de telles ou telles conclusions présentées par le Comité international de la Croix-Rouge. Nous avons invité toutes les Croix-Rouges actuellement existantes; elles gardent leur liberté ici et à la future Conférence internationale.

En ce qui concerne les autres points soulevés par la Délégation irlandaise, je voudrais que la Conférence prit une décision, d'abord en ce qui concerne l'heure du début de la séance de demain matin. On a proposé 9h,15.

Ensuite, chaque membre aura le droit de parler, soit de la tribune, soit de sa place. Chacun est libre de choisir l'endroit qui lui paraîtra le plus approprié pour être compris.

Enfin, pour ce qui concerne les décisions prises à Oxford, je ne crois pas qu'il y ait le moindre risque de collision. Nombreux sont ici les délégués qui ont assisté aux délibérations d'Oxford. Ils pourront donc, en Commission, attirer l'attention des délégués si un risque de conflit surgissait. Pour faciliter la tâche, M. de Rougé, Secrétaire général de la Ligue des Croix-Rouges serait-il assez aimable pour mettre à la disposition des délégations qui le désirent les décisions prises à Oxford ?

M. de ROUGE: Ces textes sont préparés aujourd'hui et seront distribués demain à toutes les délégations.

LE PRESIDENT: J'espère que le Colonel Mac Kinney est satisfait.

Col. T.J. Mc KINNEY, Irlande, (traduction): Je me déclare entièrement satisfait.

LE PRESIDENT: Selon une déclaration faite par la Délégation yougoslave, nous devrions décider maintenant s'il est opportun de mettre toutes les dispositions qui vont faire l'objet de nos études dans une seule Convention générale. C'est là un point qui est à l'ordre du jour de la première et de la deuxième Commission.

Une autre question peut se poser - elle l'a été - au sujet du praesidium que vous avez choisi ce matin en y appelant les présidents des Sociétés nationales ici présents. Faut-il aller plus loin dans ce sens et demander à chaque délégation dont le président est absent d'y envoyer un représentant ?

Nous avons proposé pour simplifier de ne faire appel qu'aux présidents ici présents. Si l'on veut étendre le praesidium, on en arriverait peut-être à une assemblée presque aussi considérable que la Conférence elle-même.

Je pose cependant la question à l'Assemblée.

Hon. Basil O'CONNOR, Etats-Unis, (traduction de l'anglais): Si l'on envisageait une telle éventualité, quelle serait la différence entre le praesidium et l'assemblée elle-même ?

La proposition d'élargir le praesidium est mise au vote et repoussée par 37 voix contre 1.

M. Newman MORRIS, Australie, (traduction de l'anglais): Je voudrais revenir sur la proposition du délégué irlandais de nous réunir demain à 9h.15 au lieu de 9h. Il me paraît regrettable de modifier l'horaire prévu pour les Commissions. J'ai parcouru quelque 12.000 mille pour assister à cette réunion. Je désirerais donc que nous travaillions très fort pendant ces quelques jours. Si l'on rogne un quart d'heure ici, un quart d'heure là, nos séances finiront par être bien écourtées. Ne serait-il pas possible de nous en tenir strictement au programme primitivement fixé et par conséquent de nous réunir demain à 9h, ponctuellement ?

Cette proposition recueille l'assentiment de l'Assemblée. La réunion des Commissions est donc fixée au samedi 27 juillet à 9 heures.

LE PRESIDENT: Les travaux ne seront pas très avancés à 9h.15, de sorte que les retardataires pourront, à ce moment là, assister avec profit à la séance.

La séance est levée à 16h.30